

Concept de protection Corona Swiss Karate Federation

Championnats Suisse 12/13 décembre 2020





Pour une meilleure lisibilité de l'ensemble du texte, le masculin générique est utilisé, ce qui inclut ici les personnes des deux sexes.

1. Supérieur

1.1 Cible



L'objectif est de protéger tous les participants contre l'infection par COVID-19. Ces mesures listés visent principalement à empêcher la propagation du virus dans l'environnement des participants et à leurs permettre de poursuivre leurs activités dans les domaines de l'entraînement, de la formation, du métier, des loisirs et de la vie privée. Les processus et les

règles du concept sont clairs et compréhensibles et donnent aux participants une sécurité dans leurs activités.

1.2 Situation juridique

Le point de départ est la loi fédérale sur le contrôle des maladies humaines transmissibles du 28 septembre 2012 (loi sur les actes épidémies EpG). Actuellement, l'ordonnance Covid-19 Situation spéciale.

1.3 Situation initiale du sport

Depuis le 1er octobre, des événements avec plus de 1000 personnes peuvent à nouveau être effectués.

À la demande du président central, le comité central a approuvé l'organisation d'un tournoi ouvert (similaire à la SKL) le 21 juin 2020 avec le titre de Championnat Suisse. Le tournoi sera ouvert car les trois tournois de qualification prévus à Sursee (14-15 mars, date de remplacement : 2/3 mai), Burgdorf (6/7 juin) et Neuchâtel (5/6 septembre) ont dû être annulés. Les Championnats Suisses de Sursee remplaceront les Championnats Suisses d'Aarberg annulés (24/25 octobre 2020).

1.4 Concept de protection

Le présent concept pour les Championnats Suisses 2020 est basé sur les recommandations de la Fédération Mondiale de Karaté, les concepts de protection de la « Stadthalle Sursee », de la Confédération Suisse "3T", de l'invitation SKF et a été préparé au mieux de nos connaissances et de nos convictions. Elle réglemente les procédures, les compétences et les responsabilités et s'assure, à l'aide de listes de contrôle, que tout peut être mis en œuvre comme prévu. Le concept de protection définit le cadre et les conditions, et peut être adapté en permanence si nécessaire, en fonction des restrictions supplémentaires imposées par la Confédération.

Le concept de protection n'autorise pas encore l'évènement des Championnats Suisses à Sursee. Il appartient à la « Stadthalle Sursee » d'autoriser l'utilisation de l'installation. En cas de nouvelle augmentation exponentielle du nombre de cas, les Championnats Suisses peuvent être annulés à tout moment par la SKF et la « Stadthalle Sursee ».



Les dojos ont été informés très tôt par les canaux (SKF Home page, SKF Social-Media, Sportdata). Il est recommandé aux sections et sous-associations comme ainsi aux dojos de mettre le présent concept de protection sur leurs pages d'accueil ou de faire un lien vers les pages d'accueil correspondantes de SKF. Tous les documents sont disponibles sur les pages d'accueil de SKF et de Sportdata et peuvent être téléchargés en conséquence.

Chaque dojo qui participe doit nommer un représentant de Corona. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements applicables soient respectés. Il est conseillé à tous les participants de télécharger et d'activer l'application Swiss Covid App.



1.4.1 État de santé



Les participants présentant des symptômes de maladie restent à la maison. Tous les athlètes se douchent à la maison et se lavent les cheveux. L'équipement est nettoyé et/ou désinfecté de manière appropriée. La SKF se réserve le droit de prendre des mesures de la température au hasard. Ceci tous les participants doivent le faire avant leur départ. Tous doivent être sans symptômes de maladie dans les 14 derniers jours avant le Championnat Suisse. Tous les participants doivent éviter les bars, les discothèques et les fêtes dix jours avant les Championnats Suisses.

En cas de blessure de compétition, les mêmes mesures comportementales s'appliquent qu'avant le temps de la COVID-19. Des mesures supplémentaires de Covid-19 sont ordonnées par le médecin responsable SKF.

1.4.2 Masque facial, distance



Lorsque la distance n'est pas garantie à l'arrivée et au départ, un masque facial doit être porté. Le port de masques certifiés de type FFP2 ou de types équivalents (N95 (États-Unis), KN95 (Chine), P2 (Australie/Nouvelle-Zélande), Corée 1ère classe (Corée), DS2 (Japon) est obligatoire pour toutes les personnes présentes à la « Stadthalle Sursee». Chaque participant a un nombre suffisant de masques facial propres avec lui. L'organisateur dispose de son propre dépôt. Le non-port du masque n'est seulement autorisé que pendant les matchs de la compétition, en plus de manger et de boire. En entrant dans la « Stadthalle Sursee », la

distance doit être respectée.



1.4.3 Règles de base pendant le Championnat Suisse

- Arriver au CS sans symptômes
- Si des symptômes sont détectés, signalez-le immédiatement au responsable du dojo
 - Garder une distance (au moins 1,5 m)
 - Respecter les règles d'hygiène
 - Restez dans le groupe du dojo pas de mélange avec d'autres dojos
 - Le port du masque facial est obligatoire dans tous les locaux (sauf pendant la compétition, pour manger ou boire)
 - Respecter les temps alloués (entrée, pesée, restauration, début du tournoi, etc.)

1.4.4 Gastronomie

Le concept de protection de GastroSuisse s'applique à ce domaine. Aucun matériel publicitaire ne peut être placé sur les tables de la restauration. La salle d'arbitrage avec la machine à café et le gâteau/fruit est aménagée de telle sorte que la distance de 1,5 m puisse être maintenue. Les tables sont nettoyées et désinfectées régulièrement.

2. Participation

2.1 Autorisation

Toutes les personnes participant aux Championnats Suisses doivent remplir une auto-déclaration et la remettre avant le 7 novembre (voir point 3.1.3).

Le nombre définitif de participants (athlètes, arbitres, entraîneurs, CO, aides) sera connu après la date limite d'inscription (31 octobre 2020).

2.1.1 Athlètes

Ceux qui remplissent les conditions selon l'invitation seront admis. L'invitation, le tirage au sort (25 novembre, publication le 27 novembre) et le téléchargement de tous les documents dans Sportdata ont été effectués par le service central des sports de compétition. Les cartes d'identité et les auto-déclarations SKF (entrée: 7 novembre) sont contrôlées par le service central des sports de masse. Les frais d'inscription payés (16 novembre) par le service central pour les sports de compétition.

2.1.2 Coaches

Le nombre de coaches est limité et sera attribué en fonction du nombre de participants. Le quota maximum alloué (décision d'admission avant le 12 novembre) doit toujours être respecté. Si les personnes accréditées ne respectent pas les règles COVID-19, leur carte d'accréditation leur sera retirée et elles seront invitées à quitter la halle de sport. Il n'y aura pas de briefings.

2.1.3 Arbitres

Les arbitres sont sélectionnés et nommés par la Commission Nationale d'Arbitrage. Les distances entre les arbitres doivent toujours être respectées. Chaque arbitre a ses propres drapeaux et sifflets et ses propres boissons. Ceuxci ne peuvent pas être utilisés un commun. Les briefings ont lieu sous une forme abrégée (port obligatoire du masque de protection, distance de 2m). L'indemnisation est versée via E-Banking (détails : Bénéficiaire, nom de la banque, numéro IBAN au 17 novembre à Piero Lüthold, liste complète des montants au 16 décembre à Viktor Geiger, directeur financier). Il est recommandé de passer la nuit dans des hôtels différents. Date limite de préréservation: 20 novembre.

2.1.4 Représentants des médias

Les représentants accrédités des médias peuvent être actifs tout en maintenant la distance sociale. Le port d'un masque facial est également imposé pour eux.

2.1.5 Budo-Sport AG Bern

Le sponsor et fournisseur officiel de SKF peut tenir un stand de vente. Il est responsable de la sécurité de son personnel. Il fournit également les cadeaux honorifiques, sur ordre du président du CO.

2.1.6 Visiteurs

Une distinction est faite entre deux catégories. Les personnes accompagnantes des dojos (inscription via Sportdata jusqu'au 31 octobre, remise de l'auto-déclaration jusqu'au 07 novembre, décision d'admission à partir du 16 novembre) et les personnes de la région de Sursee qui décident spontanément de visiter. Ces derniers doivent s'inscrire à l'entrée et s'identifier à l'aide d'une carte d'identité ou d'un passeport.

2.1.7 Infraction sur place

Les personnes qui ne se conforment pas aux instructions, bien qu'on leur ait demandé une fois de le faire, seront expulsées de la « Stadthalle Sursee ». La SKF peut demander aux autorités ou à la police de faire appliquer le règlement Covid-19 actuel.



3. Organisation

3.1 Arrivée, accès (enregistrement) et départ



Les participants sont encouragés à éviter les transports publics dans la mesure du possible et à se déplacer individuellement. Les grands-parents et les personnes vulnérables ne devraient pas accompagner leurs petits-enfants. Si les participants voyagent ensemble dans des bus, etc., tous les passagers doivent porter un masque facial.

Après l'inscription sur Sportdata, tous les participants se verront attribuer des fenêtres de participation appropriées. L'entrée se fera selon le système des gouttelettes. Les dojos sont informés de leurs heures d'admission et de départ. L'arrivée décalée des dojos empêche les dojos de se mélanger entre eux.

Il existe une limite supérieure définie par jour. La minuterie numérique à l'entrée indique toujours la situation actuelle.





3.2 Auto-déclaration

3.2.1 Responsable du dojo

Chaque responsable de dojo confirme sur son formulaire rempli que tous les participants du dojo ...

- Ont lu et compris le concept de protection
- Vont suivre les mesures et les règles prescrites
- Qu'aucun membre n'appartient à un groupe à risque
- Que les informations fournies par les participants sont correctes



3.2.2 Athlètes/Coaches

Chaque responsable de dojo s'assure que ses athlètes et entraîneurs remplissent l'auto-déclaration et l'envoient à temps ont été livré. L'auto-déclaration contient les données suivantes :

- Nom, prénom
- Date de naissance
- Téléphone/mobil (si non disponible pour les enfants, alors téléphone portable d'un parent).
 - E-Mail
 - Signature du participant
 - Signature de l'un des parents (pour les mineurs)

3.2.3 Autres participants / organisation

Avec l'activation du concept de protection, les auto-déclarations à remplir seront également activées à partir du 19 octobre 2020. Ils doivent être envoyés comme suit pour le 7 novembre:

Catégorie	Responsable	Adresse
Athlètes	Bettina Poljak-Schöttli	skf-breitensport@karate.ch
Responsable Corona	Bettina Poljak-Schöttli	skf-breitensport@karate.ch
Coaches	Bettina Poljak-Schöttli	skf-breitensport@karate.ch
Arbitres	Truong-Linh Pham	truong-linh.pham@bluewin.ch
Officiels	Roland Zolliker	roland.zolliker@karate.ch
Comité d'organisation	Piero Lüthold	piero.lüthold@karate.ch
Aides sur place	Piero Lüthold	piero.lüthold@karate.ch
Visiteurs inscrits	Bettina Poljak-Schöttli	skf-breitensport@karate.ch
Visiteurs spontanés	Piero Lüthold	piero.lüthold@karate.ch

3.2.4 Contact Tracing Management

La SKF garantit la recherche des contacts en tenant des listes de présence. Ceux-ci peuvent être remis aux autorités à tout moment. Les listes sont conservées sous forme de tableau Excel (par le Dojo, de A-Z). Tous les participants doivent s'identifier à l'aide d'un passeport ou d'une carte d'identité. Il est garanti que le nombre maximum de personnes à contrôler ne dépasse pas la taille spécifiée.

3.2.5 A l'extérieur de la salle du sport

Toute personne se trouvant à l'extérieur de la salle de sport (pauses, etc.) est tenue de respecter toutes les mesures de protection et les règles qui y sont communiquées, afin que les personnes présentes ne soient pas exposées à un risque supplémentaire à leur retour.

3.3 Infrastructure

3.3.1 Domaines/espaces

Les champs et les locaux sont marqués de manière à ce que toutes les personnes connaissent les places disponibles. La surface d'échauffement est d'au moins $4m^2$ par athlète. Les coaches et autres personnes ne sont pas autorisés à entrer. Les entraîneurs forment leurs athlètes dans le cadre des entraînements préparatoires afin qu'ils puissent élaborer leur forme de compétition optimale de manière indépendante. Le passage des athlètes de la zone d'échauffement à la zone de compétition n'est possible que dans une seule direction, les panneaux appropriés au sol indiquant la bonne direction.

Aucun spectateur n'est autorisé dans les couloirs. En aucun cas, les dojos ne peuvent se mélanger avec les autres dojos. Ceci est valable pour l'ensemble du Championnat Suisse et les responsables des dojos sont priés de s'assurer que cette règle est également respectée en dehors de la « Stadthalle Sursee ».

Après chaque achèvement des catégories, les tatamis ainsi que les tables de tatamis seront désinfectés. Sur les tables de tatami, chaque aide a sa propre bouteille d'eau. Les traditionnels "shakehands" et "high-fives" sont toujours évités.

3.3.2 Sièges

Toutes les personnes présentes sont assises dans des sièges précisément définis. Ceux-ci sont divisés en secteurs pour assurer la recherche des contacts. Un siège est toujours maintenu libre entre deux personnes. On ne peut pas circuler librement entre les secteurs. Si une personne d'un des secteurs tombe malade du coronavirus, cela permet de retracer la chaîne d'infection et d'informer rapidement les personnes concernées par les autorités. Tous les sens d'écoulement doivent couler dans une seule direction.

3.3.3 Vestiaire/douche

La SKF recommande de ne pas utiliser les vestiaires et les douches. Leur utilisation comporte un risque supplémentaire. Si ce service est proposé par la « Stadthalle Sursee », l'utilisation est autorisée si une distance de 2m et une surface de 4m² sont garanties. En fonction de leur taille, les vestiaires/douches doivent être équipés d'une barrière pour le personnel, qui doit être observée et vérifiée. Les utilisateurs sont informés qu'ils s'exposent volontairement et sous leur propre responsabilité à un risque étendu.

3.3.4 Toilettes

Du savon (liquide) et des serviettes en papier jetables sont disponibles pour garantir le respect des mesures d'hygiène. Tous les participants sont responsables d'apporter leur propre désinfectant. Dans ce domaine également, les distances doivent être strictement respectées.

3.3.5 Ventilation

Dans la mesure du possible, les portes des pièces fermées restent ouvertes. L'échange d'air dans la « Stadthalle Sursee » doit être assuré.

3.3.6 Nettoyage de la « Stadthalle Sursee »

Les locaux sont nettoyés de la manière habituelle. Des conteneurs fermés sont disponibles dans tous les locaux pour l'élimination en toute sécurité des produits d'hygiène (par exemple, les mouchoirs, les serviettes, les produits d'hygiène).

3.3.7 Matériel d'équipement

Tout le matériel est livré depuis les deux entrepôts de Würenlingen (Tatami) et de Nottwil (autre matériel comme les ordinateurs, les écrans, les T-Shirts des assistants, les bâches SKF et publicitaires).

3.3.8 Désinfectants

La liste des désinfectants approuvés par l'OFSP pour la lutte contre la grippe et les coronavirus s'applique. Ils sont suffisamment disponibles.

3.3.9 Matériel Athlètes

Le partage des ceintures de compétition, des protège-mains, protège-tibias et mains, des protections dentaires et garde de l'aine et des bouteilles de boisson est interdit. Après chaque combat, tous les matériaux de protection doivent être désinfectés. Chaque athlète a son propre désinfectant.

4. Procédure du tournoi

4.1 CO et aides

Toutes les formations sont effectuées par des plateformes Online ou sur place, en tenant compte de la distance sociale. Le nombre d'assistants (tous avec des gants jetables) est limitée à ce qui est absolument nécessaire.

- Mise en place/nettoyage
 - Table central
- Vente des bons de restauration
 - Pesage
 - Tatami (6)
 - Personnel de sécurité
 - Paramédicaux
- Cérémonies de remise de prix
 - Gastronomie (hall, cuisine)

Les résultats sont enregistrés directement sur place, de sorte que les résultats, y compris les tirages au sort remplis, peuvent être consultés le jour même sur Sportdata. En outre, les résultats seront envoyés par courrier électronique à la « Sport information Zurich ».

Toutes les personnes assises à une table sont protégées par un plexiglas acrylique mobile (650x650x250mm).



4.2 Personnel de sécurité

Veiller à ce qu'aucune personne non autorisée ne pénètre dans les zones de compétition et à ce que les spectateurs restent à leur place. Les zones de compétition sont fermées par des clôtures/barrières.

4.3. Soins médicaux

Le médecin-chef de l'association est responsable des soins médicaux. Il déploie également le personnel médical en conséquence. La table des ambulanciers est désinfectée régulièrement.

4.4 Horaires

Les plans pour le samedi/dimanche sont conçus de manière à garantir le nombre maximum de participants. Publication sur Sportdata à partir du 4 décembre 2020.



4.5 Pesage



Les contrôleurs impliqués dans ce processus ainsi que les athlètes portent le masque facial. Les créneaux horaires (publication sur Sportdata le 4 décembre, dernier changement de poids le 22 novembre) sont fixés en conséquence pour les différentes catégories. Le nombre d'athlètes entrant dans la zone de pesée ne dépasse pas le nombre de 10 et est strictement classé par catégorie dans l'ordre alphabétique. Les créneaux horaires sont calculés en fonction de la taille de la zone de pesée, du nombre de balances électroniques, du nombre d'athlètes et du nombre de contrôleurs impliqués.

La zone de pesée doit être suffisamment large et comporter deux portes séparées, l'une servant d'entrée et l'autre de sortie, pour éviter de croiser les athlètes qui entrent et sortent de la zone de pesée. La distance de 2m entre les athlètes doit être maintenue en permanence dans la zone de pesée, mais également dans la zone d'attente à l'extérieur de la zone de pesée. Dans la zone de pesée, il y a jusqu'à 10 chaises disponibles sur lesquelles les athlètes peuvent poser leurs vêtements. Le pesage est effectué uniquement en sous-vêtements et avec l'accréditation en main. Après chaque groupe, les balances sont désinfectées. Des désinfectants pour les mains sont disponibles aux portes d'entrée et de sortie.

4.6 Discours/Distinctions honorifiques/Apéro Sponsors

Il n'y aura pas de discours et d'honneurs officiels. Aucun invité d'honneur n'est invité par le SKF. Le président du CO décide de l'organisation d'un apéritif pour les sponsors. Si c'est le cas, la distance de 2m doit être respectée.

4.7 Cérémonies de remise de prix

Les honneurs sont décernés directement après la finale par un membre du CO. Les médailles sont préparées en conséquence. Aucune musique ne sera jouée.

4.8 Contrôles de dopage



Les participants peuvent être testés à tout moment. La procédure de contrôle est réglementée avec précision par Antidoping Suisse, qui a formulé des droits et des obligations. Les contrôles de dopage sont effectués par du personnel de contrôle du dopage formé, les "agents de contrôle du dopage" (ACD). Les ACD doivent s'identifier et doivent respecter strictement la réglementation.

Dättwil, 19 octobre 2020

Swiss Karate Federation Président central/ Responsable COVID-19

Roland Zolliker